

de trois fois autant en volume. Pour le papier d'imprimerie, le chiffre est porté de \$482,000 à \$760,000, une majoration de 60 p. 100. Les salaires sont passés de \$1 à \$1.65 l'heure, soit une augmentation de 60 p. 100. Les membres du comité savent que l'inventaire a augmenté de moitié durant cette période. En 1946, il s'établissait à \$1,041,631 et il représente maintenant \$2,219,000, soit plus de deux fois autant.

M. Macdonnell (Greenwood): Ceci l'explique jusqu'à un certain point. J'admets que la lumière se fait jour graduellement. Je suis encore d'avis que l'affaire ne nous est révélée que par fragments. J'estime, pour ma part, que nous devrions avoir un clair exposé de l'ensemble de l'affaire. Rien de ce qui a été dit jusqu'ici au sujet de ces \$3,700,000 ne me satisfait; rien ne prouve, à ma satisfaction, que le montant en question doive rester en souffrance. J'avouerai franchement que si la proposition en question est adoptée maintenant, je ne saurai pas exactement où nous en sommes. J'ai le droit, je crois, d'y comprendre quelque chose. Je le répète, les faits nous ont été exposés cet après-midi par menus fragments. Je propose de réserver l'article en cause jusqu'à ce que nous ayons une idée plus nette de l'ensemble de la question. Le ministre a expliqué qu'une partie du découvert était imputable au fait que ses approvisionnements étaient beaucoup plus considérables qu'avant, mais je ne vois rien encore qui puisse justifier ces chiffres.

L'hon. M. Bradley: Puis-je également signaler que les travaux en cours, pour lesquels nous ne pouvons percevoir aucun argent tant qu'ils ne sont pas terminés, s'élèvent à \$2,394,000.

M. Knowles: Est-ce qu'une partie quelconque de cette somme est comprise dans les \$3,700,000?

L'hon. M. Bradley: Non.

M. Macdonnell (Greenwood): Il ne convient pas, à mon sens, que la Chambre adopte l'article à l'étude avant d'avoir obtenu un supplément de renseignements sur la proposition soumise à son approbation. J'affirme que quiconque lira le compte rendu ne comprendra pas le fin mot de l'histoire, à moins qu'il ne soit un génie, ce que je ne suis pas.

M. Knowles: L'honorable député de Greenwood voudrait que la question soit réservée jusqu'à plus ample information. C'est bien aussi mon avis. Il y a, je crois, un autre point qu'on n'a pas encore élucidé. Après avoir entendu la statistique fournie par les

deux ministres, il m'a semblé qu'il y avait hier un découvert de moins de deux millions de dollars. L'addition des chiffres fournis révèle que le solde débiteur...

L'hon. M. Bradley: C'est un peu plus que cela.

M. Knowles: Le ministre a fait mention du découvert chez le receveur général et, en contre-partie, des créances, de l'encaisse, et il est arrivé au chiffre approximatif de 1.7 million de dollars.

L'hon. M. Bradley: C'est exactement \$1,803,000.

M. Knowles: Oui; la disposition actuelle de la loi autorise un découvert de deux millions. Pour le moment cela semble suffisant. Le découvert net, d'après les chiffres donnés, était hier de 1.8 million alors que la loi autorise actuellement un solde débiteur de deux millions. Toutefois, le bill dont nous sommes saisis vise à autoriser un découvert allant jusqu'à 4 millions.

L'hon. M. Bradley: Non, monsieur le président. Si je puis m'exprimer ainsi, le découvert était de \$1,803,000, alors que nous avons un fonds renouvelable de deux millions, ce qui nous laisse une encaisse de \$196,000. D'autre part, nous devons à des sociétés extérieures \$2,425,000, de sorte qu'il nous manque \$2,229,000 pour régler nos fournisseurs.

Ainsi que je l'ai déjà signalé, il faut se rappeler qu'il ne s'agit pas ici de cas isolés intéressant tantôt un ministère, tantôt l'autre. Ces choses se produisent tout le temps, d'un mois à l'autre. Les ministères doivent probablement acquitter leurs factures mensuellement,—je n'en sais rien,—mais l'argent entre tous les jours. Cependant, il y a toujours une nouvelle facture reçue immédiatement après ou même avant l'acquittement de celle qui a été reçue il y a quelques jours; de telle sorte qu'il y a toujours un travail de livré ou de complété. Dès qu'on acquitte un compte, et même avant, on en reçoit un autre. C'est pour cela que ce montant de trois millions environ est toujours en souffrance.

Je voudrais signaler qu'en 1946 l'imprimeur du roi était autorisé à se servir de ces deux millions comme d'un fonds renouvelable. Cela devait lui permettre d'acheter de la papeterie et du matériel d'imprimerie ainsi que d'exploiter un établissement destiné à l'exécution d'impressions, à la demande du Parlement et des ministères. Le Gouvernement ou le ministère doivent avancer à l'imprimeur du roi des fonds suffisants pour couvrir chaque achat demandé. Le service des impressions publiques et de la papeterie fonctionne presque au prix coûtant et le coût des impressions et de la papeterie que l'im-

[L'hon. M. Bradley.]